

GRAND CONSEIL

Postulat Denis Boivin

213.02
JPM

Réorganisation des justices de paix

(dépôt)

Le soussigné demande au Conseil d'Etat une étude portant sur les points suivants, à savoir:

- nouvelle organisation fixant le territoire de compétence de la justice de paix au niveau du district administratif (7 cercles au lieu de 29);
- professionnalisation de la fonction;
- instauration d'une seule autorité de surveillance et d'une seule autorité de recours.

(Sig.) Denis Boivin, député
et 15 cosignataires

(développement: transmis séparément)

12 juin 2002